



PARTAGER
la ville

Handicap
Le guide pratique

Sommaire

P. 4 / Renseignements et adresses utiles

P. 6 / Les aides financières

P. 7 / Une carte qui facilite la vie

P. 8 / L'aide à l'emploi

P. 11 / Impôts

P. 11 / Santé

P. 12 / Vie quotidienne

P. 14 / Accueil, scolarité et formation

P. 17 / Loisirs, sports et citoyenneté



Art.L.114 de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Cette définition englobe donc les handicaps visibles et invisibles.

Edito



Chères Fontainoises, chers Fontainois,

Le handicap est le premier motif de réclamation pour discrimination auprès du défenseur des droits. Ce guide poursuit le double objectif de lutter contre cette discrimination et également de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap.

Fontaine doit devenir une ville accessible à tous. Une ville qui s'adapte à tous les âges de la vie, une ville qui facilite la vie de ses habitants dans toute leur diversité et respecte l'esprit de la loi du 11 février 2005. Cette loi fait des communes, aux côtés des départements, des acteurs incontournables dans le champ du handicap en matière d'aménagement urbain et la promotion du bien vivre ensemble.

Notre municipalité a dès les premiers mois de mandat, remis en place la Commission communale d'accessibilité (CCA) en charge de mener à bien les travaux urgents qui avaient pris du retard au regard de l'agenda d'accessibilité.

Cette commission réunit la commune, la Métropole et les associations qui œuvrent dans le domaine du handicap. Nous l'avons élargie aux bailleurs sociaux, commerçants, architectes-urbanistes pour qu'elle soit un véritable lieu de partage et faire avancer tous les sujets liés à l'accessibilité de la ville : abaissement des trottoirs, création de rampes d'accès sur nos équipements publics, de cheminements pour mal voyants... 19 bâtiments ont été concernés cette année et nous poursuivrons cet effort tout au long du mandat.

Nous tenons aussi à ce que la question du handicap fasse partie intégrante de tous les projets dans tous les domaines : accès à l'information, aux droits et aux services, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, à la santé... C'est le rôle de la coordination sociale du handicap, instance complémentaire de la CCA, qui rassemble élus, partenaires médico-sociaux, services municipaux impliqués sur la question du handicap. C'est grâce à son travail avec l'appui d'associations fontainoises et de personnes directement concernées par le handicap que ce guide a pu voir le jour. Nous tenons à les en remercier.

Ensemble, nous devons agir pour faciliter l'inclusion et cultiver le changement de regard porté sur le handicap. Ce guide est un pas de plus pour y parvenir.

Bonne lecture !

Franck Longo
Maire de Fontaine

Martine Roussin
Conseillère municipale déléguée
au handicap et à l'accessibilité

RENSEIGNEMENTS ET ADRESSES UTILES

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. En son sein, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes concernées. La MDPH attribue la Carte mobilité inclusion (Plus d'info p.7).

Les Fontainois et Fontainoises dépendent de la MDPH de Grenoble qui se trouve dans le bâtiment de la Maison départementale de l'autonomie.

Maison départementale de l'autonomie
15 av. Doyen Louis Weil - 38010 Grenoble
04 38 12 48 48 - www.isere.fr/mda38

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS de Fontaine est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à l'accès aux droits et à l'aide financière ponctuelle.

Espace Liberté
32 bis rue de la Liberté - 38600 Fontaine
• CCAS de Fontaine - 04 76 28 78 90
accueil.ccas@ville-fontaine.fr
• Service égalité, citoyenneté
04 76 28 76 28
• Service PA/PH - 04 76 28 22 66

Espace santé Simone Veil

Actions de prévention, de promotion de la santé, relais des campagnes de dépistage et d'information, accompagnement des personnes qui le souhaitent vers l'accès aux soins et aux droits en matière de santé.

Renseignements
11 place des Écrins - 38600 Fontaine
04 76 26 63 46

Service local de solidarités (SLS) du Département

Les assistantes sociales interviennent auprès de tous publics. Elles vous accueillent sur rendez-vous et sont à votre écoute pour vous soutenir dans vos difficultés, vous informer sur vos droits et vous orienter, si nécessaire vers des services spécialisés. Elles évaluent les besoins, proposent des aides adaptées et vous accompagnent dans vos démarches.

Renseignements
Service local de solidarités du
Département de l'Isère
28 rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 57 42 50 00

Protection maternelle et infantile (PMI)

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans. Vous pouvez le contacter au SLS de Fontaine.



Service scolaire et périscolaire

Pour toutes les questions de scolarisation de l'enfant handicapé.

Renseignements
Hôtel de ville, rez-de-chaussée
89 mail Marcel Cachin
04 76 28 75 43

Caf de l'Isère

Points d'accueil Caf à Fontaine

- Maison des habitants Romain Rolland
113 boulevard Joliot-Curie 38600 Fontaine
04 76 27 13 09
- Maison des habitants George Sand
14 boulevard Joliot-Curie 38600 Fontaine
04 56 38 22 23

Renseignements
3 rue des Alliés - 38000 Grenoble

Mais aussi

Des ressources en ligne :

- mesdroitssociaux.gouv.fr
- monparcourshandicap.gouv.fr

LES AIDES FINANCIÈRES

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'AEEH de moins de 20 ans a pour but d'aider les parents qui ont la charge d'un enfant en situation de handicap. Sans critères de ressources, cette prestation peut être complétée par des aides attribuées en fonction de la nature et de la gravité du handicap, si celui-ci nécessite des dépenses très coûteuses comme l'aide très fréquente d'une tierce personne. Elle est versée par la Caf.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé a pour but de fournir un revenu minimum garanti aux personnes majeures ayant un taux d'incapacité d'au moins 50 % et une restriction substantielle et durable à l'emploi. Une condition de ressources est requise (absence de revenus ou revenus modestes). Elle est versée par la Caf.

La majoration pour vie autonome

C'est une aide qui peut s'ajouter à l'AAH, pour faire face aux dépenses liées au handicap (exemple : adaptation du logement).

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Cette aide personnalisée est destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Elle est versée par le Conseil départemental et elle couvre les aides humaines, matérielles (aménagement du logement et du véhicule) et animalières, ainsi que les surcoûts liés au transport et les aides spécifiques ou exceptionnelles. Les bénéficiaires peuvent l'utiliser à domicile ou en établissement. L'ouverture de ce droit n'est soumise à aucun plafond de revenus.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée à couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes âgées de + de 60 ans, ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie, ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle est attribuée par le Conseil départemental, sous certaines conditions, aux personnes hébergées à domicile ou en établissement.

Renseignements
CCAS
32 bis rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 76 28 78 90

UNE CARTE QUI FACILITE LA VIE

Carte mobilité inclusion (CMI) et stationnement

Les personnes handicapées et les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent obtenir une Carte mobilité inclusion (CMI) destinée à leur faciliter la vie quotidienne.

Depuis 2017, la CMI s'est substituée à 3 cartes : la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement. La carte de stationnement est toutefois maintenue pour les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. En fonction de la situation et des besoins de la personne, cette carte porte une ou plusieurs des mentions suivantes : « Invalidité », « Priorité pour personnes handicapées » et « Stationnement pour personnes handicapées » qui donnent lieu à des droits et avantages spécifiques tel que priorités dans les files d'attente, pour les places assises, places de stationnements...

La demande de la Carte mobilité inclusion est adressée à la MDPH.

Renseignements
Maison départementale de l'autonomie
15 av. Doyen Louis Weil - 38010 Grenoble
04 38 12 48 48 - www.isere.fr/mda38



L'AIDE À L'EMPLOI

L'obligation d'emploi

Toute administration ou entreprise de 20 salariés et plus doit répondre à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés fixée à 6% de son effectif total.

Reconnaissance du travailleur handicapé (RQTH)

La RQTH atteste officiellement du handicap de la personne à qui elle est délivrée. C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue sur le fait d'accorder ou non cette reconnaissance.

Être reconnu travailleur handicapé ouvre des droits comme l'accès prioritaire à certaines mesures d'aides à l'emploi et à la formation. Elle permet notamment de bénéficier des mesures suivantes : orientation vers un établissement spécialisé, obligation d'emploi, aides de l'Agefiph, priorité pour l'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi...

Seuls les travailleurs bénéficiant de la RQTH peuvent entrer dans le cadre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Si vous en disposez, cela peut présenter un intérêt pour votre futur employeur, qui pourra éventuellement recevoir une aide financière à l'embauche et des subventions pour aménager votre poste de travail.

Renseignements
Maison départementale de l'autonomie
15 av. Doyen Louis Weil - 38010 Grenoble
04 38 12 48 48 - www.isere.fr/mda38

Organisations ressources

Les structures adaptées

Un Établissement de service et d'aide par le travail (ÉSAT) est un établissement médico-social dont le personnel handicapé a une capacité réduite de travail. Une Entreprise adaptée (EA) est une entreprise d'utilité sociale, ayant une obligation d'employer 80 % de travailleurs handicapés. Elle est régie par le code du travail. Prévues par la loi, la sous-traitance avec les EA ou les ÉSAT offre aux entreprises de 20 salariés et plus, la possibilité de remplir une partie de leur obligation d'emploi de personnes handicapées.

Cap emploi et Ohé Prométhée

Associations au service des demandeurs d'emploi, des salariés handicapés, et des employeurs, qui ont pour vocation de favoriser l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap :

- Accompagnement vers l'emploi, maintien dans l'emploi, et accompagnement à la transition et à l'évolution professionnelle.
- Accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap.
- Appui aux employeurs dans leur processus de recrutement ou de maintien dans l'emploi professionnel des personnes.

Renseignements
Cap emploi/Ohé Prométhée
37 rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 76 53 01 49
accueil.fontaine@capemploi38.com

Alpes insertion - Espace industriel d'adaptation

L'association Alpes insertion a été fondée en 1955. Elle a pour objet la promotion sociale et l'insertion des personnes handicapées par des troubles psychiques. Ses moyens sont essentiellement la création et la gestion d'établissements sociaux, le partenariat avec d'autres organismes poursuivant des buts identiques ou complémentaires concernant l'aide aux personnes handicapées psychiques. L'association gère en particulier un ÉSAT dénommé Espace industriel d'adaptation (EIA) qui se compose d'une section d'évaluation, d'un atelier intermédiaire et de l'ÉSAT proprement dit : câblage électrique, carte électronique, montage électromécanique, emballage, conditionnement, stockage, logistique, prestations de services, gestion d'événements sportifs...

Renseignements
86 boulevard Joliot-Curie - 38600 Fontaine

Fontaine insertion

L'association Fontaine Insertion a été fondée en 1990. Elle a pour objet, dans le cadre de la réglementation relative au milieu du travail adapté, toutes actions en faveur des personnes handicapées, essentiellement par des troubles psychologiques, troubles psychiques, pour leur permettre une meilleure insertion ou réinsertion dans la vie sociale et/ou professionnelle.

Renseignements
30 rue du commandant Lenoir - 38600 Fontaine

Execo - Entreprise et handicap

Association loi 1901 qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes reconnues "travailleurs handicapés". Elle apporte aux entreprises conseil et aide technique dans le développement d'une politique d'emploi des travailleurs handicapés.

Renseignements
37 rue de la Liberté - 38600 Fontaine



Centre ressources pour lésés cérébraux

Accompagnement des personnes de 2 à 60 ans ayant une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, tumeur, accident vasculaire cérébral...). Objectif : favoriser l'insertion sociale, professionnelle ou scolaire.

Renseignements

CRLC
11 rue Émile Zola - 38100 Grenoble
04 76 43 44 44
crlc@fsef.net

Sainte-Agnès

Association qui accompagne les personnes en situation de handicap intellectuel dans plusieurs domaines : services d'accompagnement (accueil de jour, accueil social et familial, protection des majeurs), hébergement (foyers d'hébergement et foyers de vie), et la vie professionnelle (accompagnement par le travail en milieu protégé et en milieu ouvert). L'association a ouvert un Service d'accueil de jour (SAJ), nommé « Les écrins de la différence », situé 3 rue du Grand-Veymont à Fontaine.

Renseignements

04 76 28 24 24 - www.ste-agnes.fr

Agefiph

Association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Renseignements

Agefiph
33 rue Saint-Théobald - 38080 L'Isle-d'Abeau
0 800 11 10 09 (service et appel gratuit)
Pour prendre rdv - 04 74 94 64 19



IMPÔTS

Vous bénéficiez d'une demi-part supplémentaire si l'un de vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Carte mobilité inclusion portant la mention « Invalidité » (donc handicap reconnu à 80 %)
- Pension (militaire ou accident de travail) pour une invalidité d'au moins 40 %

Vous avez aussi droit à une majoration d'une demi-part pour chaque personne à charge qui a la Carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention « Invalidité ». Il peut s'agir de votre enfant ou de toute autre personne, dans certaines conditions.

Renseignements

Centre des finances publiques
38 avenue Rhin-et-Danube
38047 Grenoble
04 76 39 39 76
impots.gouv.fr

SANTÉ

Un accompagnement santé

Il est assuré par une infirmière accompagnatrice santé et un médiateur santé pour faciliter l'accès aux droits (élaboration et suivi de dossier MDA), aux soins et à la prévention (orientations et accompagnements vers le CHAI, CMP, CMPP et les associations spécialisées).

Un lieu d'écoute

Une psychologue propose un accueil, une écoute, un soutien, une orientation dans le cadre d'entretiens individuels ou familiaux.

Conseil local de santé mentale (CLSM) de Fontaine

Mis en place sur la commune en 2015, il est coordonné par l'Espace santé Simone Veil. Il a pour objectif d'améliorer la prise en compte et la prise en charge des problèmes de santé mentale sur le territoire de Fontaine.

Renseignements

Espace santé Simone Veil
11 place des Écrins - 38600 Fontaine
04 78 26 63 46

VIE QUOTIDIENNE

L'accessibilité à Fontaine

La Ville de Fontaine est dotée d'une Commission communale accessibilité. Elle établit un constat de l'état d'accessibilité du territoire communal et engage une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité et réalise une cartographie précise de l'accessibilité des bâtiments publics et places de stationnement à mobilité réduite. Pour tout renseignements complémentaire contactez le 04 76 53 86 00.

L'achat d'un véhicule neuf

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les personnes handicapées sont exonérées du malus écologique lors de l'achat de leur véhicule neuf.

Les travaux pour l'autonomie

Engager des travaux destinés à garder son autonomie et continuer à habiter décemment chez soi peut sembler une épreuve insurmontable. Un accompagnement est possible pour aider les personnes et leurs familles, dans l'adaptation de leur logement, afin de favoriser autonomie et maintien à domicile.

Renseignements
Soliha
37 rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 76 47 82 45

La domotique

La domotique présente un intérêt pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Elle permet l'automatisation et la sécurisation de l'habitat existant, de faciliter le quotidien et de rassurer les familles. Ces aides technologiques préviennent les risques et assistent efficacement les occupants en perte d'autonomie en favorisant le maintien à domicile.

Renseignements
Aides financières pour l'adaptation de l'habitat
ANAH
17 boulevard Joseph Vallier - 38000 Grenoble
www.anah.fr

L'épargne handicap

Il s'agit d'un contrat d'assurance vie qui garantit le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la souscription, d'un handicap l'empêchant d'exercer une activité professionnelle « dans des conditions normales de rentabilité ».

Renseignements
Votre compagnie d'assurance, votre banque,
votre mutuelle...



Les surfaces commerciales

Certains commerces mettent en place des horaires sans musique, avec un nombre de personnes limitées. Ces créneaux permettent à certaines personnes porteuses de handicaps de continuer à faire leurs emplettes elles-mêmes.

Renseignements
Après de l'accueil de vos commerces

L'aide à domicile

Le CCAS de Fontaine met à disposition une liste de structures agréées pour l'intervention au domicile des personnes en situation de dépendances, ou porteuses d'un handicap.

Renseignements
CCAS
32 bis rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 76 28 75 03

La garde d'enfants

L'association Dépann'Familles (loi 1901) est subventionnée et conventionnée par le Département de l'Isère et les communes. Elle a pour but d'organiser la garde de vos enfants en urgence sur l'agglomération grenobloise et propose un soutien dans la garde d'enfants en situation de handicap.

Renseignements
Dépann'Familles
3 rue du Grand-Veymont - 38600 Fontaine
04 76 46 87 27

L'aide aux aidants

Bulle d'air est un service de répit à domicile destiné aux aidants, pour leur permettre de souffler un peu, tout en maintenant la personne aidée dans le cadre sécurisant de son domicile.

Intervient auprès de public fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap

Renseignements
Bulle d'air
5 place Gustave Rivet - 38000 Grenoble
04 79 62 87 38 - contact@repitebulledair-ra.fr

Les activités

Handigarde accompagne les enfants, les ados, les adultes en situation de handicap, au travers d'activités sportives, ludiques, sur l'agglomération grenobloise.

Renseignements
Handigarde
55 boulevard Maréchal Foch - 38000 Grenoble
07 83 28 07 56 - handigarde38@gmail.com



ACCUEIL, SCOLARITÉ ET FORMATION

Accueil d'un enfant handicapé de - de 6 ans

Depuis 2020, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans. L'enfant handicapé peut y être accueilli dans les mêmes conditions que les autres, après inscription auprès de l'espace famille et enregistrement auprès du directeur de l'école. Des structures plus spécialisées existent pour l'enfant ne pouvant intégrer le milieu ordinaire ou ayant besoin d'un suivi particulier en parallèle.

Les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) réguliers ou occasionnels de la Ville accueillent tous les enfants, y compris ceux porteurs d'un handicap.

Renseignements et préinscriptions pour tous les enfants
Espace 3 POM'
13 rue Henri Roudet - 38600 Fontaine
04 76 28 76 50

Scolarisation classique de l'enfant handicapé

Les conditions de scolarisation individuelle d'un enfant varient selon la nature et la gravité de son handicap. Ainsi, selon les situations, la scolarisation peut se dérouler sans aide particulière, avec des aménagements spécifiques ou en bénéficiant d'une assistance humaine.

Renseignements
Service scolaire et périscolaire
Hôtel de ville - rez-de-chaussée
89 mail Marcel Cachin
04 76 28 75 43

Établissement	Nombres de places	Primaire (ULIS)					Secondaire	
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	SEGPA	ULIS
Anatole France	12	X	X	X				
Robespierre	12			X	X	X		
Collèges Gérard Philippe et Jules Vallès	10						X	X
Lycée Prévert	15						X	X

Les Ulis

Ce sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Bien que certains parents soient réticents à accepter une orientation en Ulis, ces classes présentent des intérêts.

Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui ne tireraient pas profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire malgré des aménagements et adaptations pédagogiques. Pour leur bien-être, ces élèves ont besoin d'un enseignement adapté dans le cadre de regroupements spécifiques. Des temps d'inclusion dans les classes ordinaires sont prévus, les enfants participent ainsi à la vie collective, sociale et festive, de leur école ou de leur collège.

Segpa

Une classe Segpa accueille les jeunes ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues en fin de primaire. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes qui n'ont pas pu être résolues par des actions d'aide scolaire ou de soutien.



Autres dispositifs de scolarisation de l'enfant handicapé

Tout enfant, quel que soit son handicap, a droit à l'éducation. La scolarisation individuelle en classe ordinaire est privilégiée, mais d'autres dispositifs existent.

Éducation nationale

Cellule « Aide handicap école » - 0 800 730 123

Académie de Grenoble - ASH 38

Pôle ASH-DSDEN - 1 rue Joseph Chanrion
38000 Grenoble - 04 76 74 78 91
pole.ash.38@ac-grenoble.fr

Pôle ressources Handicap enfance jeunesse de l'Isère

Petite enfance : 04 76 35 02 32
petite-enfance@prheji.fr

Enfance-jeunesse : 04 76 36 14 71
enfance-jeunesse@prheji.fr

Entraide

Entre Aidants : la formation en ligne du handicap rare

Ce site internet, qui propose des modules de formation en ligne, est née de la volonté de parents de partager leurs expériences d'aidants d'un enfant concerné par le handicap rare et de professionnels souhaitant apporter leur soutien à leur démarche. Les contenus ont été élaborés par des groupes de travail constitués de parents, en lien avec les équipes relais handicaps rares des régions AuRA, Nord-Est et l'appui de l'équipe nationale du GNCHR.

En plus des formations, le site propose également une page « ressources » et des témoignages de parents.

www.handireseaux38.fr/entre-aidants-la-formation-en-ligne-du-handicap-rare/

HandiRéseaux38

Association qui rassemble les personnes en situation de handicap, leurs familles, les établissements et services les accompagnant et toutes les personnes morales ou physiques concernées par le handicap afin de :

- développer par l'échange une éthique collective autour du handicap et de son accueil dans la société
- être présent et œuvrer au sein des différents réseaux d'acteurs pour une société inclusive prenant en compte la personne en situation de handicap
- être force d'analyse et de proposition auprès des décideurs et financeurs dans le champ du handicap

www.handireseaux38.fr

Service Accueil handicap de l'université Grenoble-Alpes

Le service Accueil handicap accompagne et conseille les étudiants en situation de handicap aussi bien dans les démarches liées à leur installation comme leur logement Crous, les aides financières et leurs déplacements ainsi que celles jalonnant leurs activités sportives et culturelles.

Renseignements

SAH - Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières
Résidence Les Taillées - 271 rue de la Houille Blanche - 38000 Saint-Martin-d'Hères
04 76 82 84 70
accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr

LOISIRS, SPORTS ET CITOYENNETÉ

Les équipements de la Ville de Fontaine

La Source

L'équipement culturel de la Ville dispose d'une loge adaptée pour les artistes, les fauteuils du 1^{er} rang sont amovibles et une tarification réduite est proposée pour la personne en situation de handicap (pas pour l'accompagnant). L'espace restauration est accessible avant les concerts aux PMR.

Renseignements

38 avenue Lénine - 38600 Fontaine
04 76 28 76 76 - www.lasource-fontaine.fr

La médiathèque Paul Éluard

La médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle propose des liseuses en prêt, des livres audio et possède un fonds spécifique, livres écrits en caractères spéciaux pour personnes dys, livres en braille... Facilités d'accès aux collections grâce aux ressources numériques et aux liseuses.

Présence de l'association Les donateurs de voix avec la Bibliothèque sonore de l'Isère :

- les mardis de 14h à 16h
- les jeudis de 9h à 11h

Renseignements

31 avenue du Vercors - 38600 Fontaine
04 76 26 31 35 - www.biblio.sitpi.fr

Centre nautique Lino Refuggi

Les bassins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une rampe de mise à l'eau est disponible sur demande.

Renseignements

76 allée des Balmes - 38600 Fontaine
04 76 28 22 62

Les jardins collectifs

Les 3 jardins collectifs disposent tous de parcelles adaptées aux personnes à mobilité réduite.

- Les jardins de La Poya : 85 parcelles - 8 PMR
- Les jardins de Maurice : 30 parcelles - 2 PMR
- Les jardins de Bastille : 1 PMR (gestion par la maison des habitants Romain Rolland)

Renseignements

ville-fontaine.fr/developpement-durable/jardins-collectifs/

Service sports et vie associative de la Ville de Fontaine

Tous les éducateurs sportifs de la commune sont formés à l'accueil du public handicapé. L'École municipale des sports (EMS) accueille également des enfants porteurs de handicaps.

Renseignements

Hôtel de ville - 04 76 28 75 11
sportsva@ville-fontaine.fr



Les associations de sport et loisirs

Cie Les archers du Drac AS Fontaine

Compagnie composée de 50 archers, jeunes et adultes, valides et handisports.

Renseignements

06 70 34 04 40 - champavier.gaby@free.fr

Fontaine aviron

Accueille des rameurs en situation de handicap.

Renseignements

06 41 71 22 27 - fontaineaviron@free.fr

Handicap évasion 38

Permet à des personnes handicapées physiques et à des personnes valides de partager une activité pédestre de pleine nature, en montagne, grâce à un fauteuil roulant tout terrain appelé Joëlette. En hiver, les randonnées s'effectuent en pulka.

Renseignements

50 avenue Aristide Briand - 38600 Fontaine
06 72 78 08 44 - 38asso.contact@hce38.fr



Sportez mieux ensemble !

Propose des projets sportifs et d'art thérapie, accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes valides, autour des thématiques de la santé, de la citoyenneté et du handicap.

Renseignements

4 impasse des Lilas - 38600 Fontaine

Vacances au présent

Association culturelle et de loisirs proposant des séjours et animations en direction des publics porteurs de handicap mental.

Renseignements

17 rue François Marceau - Fontaine
04 76 48 95 70
www.vacances-au-present.com

Loisirs pluriel et Cap ados

Loisirs pluriel et Cap'Ados proposent aux enfants et adolescents valides et en situation de handicap, des activités de loisirs le samedi et pendant les vacances scolaires.

- Loisirs pluriel accueille des enfants de 3 à 13 ans, à parité, dans les locaux de l'école Marcel Cachin à Fontaine.
- Cap'Ados est situé à la maison des habitants George Sand de Fontaine.

Renseignements

www.facebook.com/LoisirsPlurielPorteDesAlpes/
portedesalpes@loisirs-pluriel.com

Prescri'bouge

Prescri'Bouge est un Dispositif d'accompagnement vers l'activité physique (DAPAP).

Il propose un accompagnement personnalisé vers une reprise d'activité physique adaptée à la santé, aux envies et aux capacités des personnes accueillies. L'accompagnement est gratuit mais l'adhésion aux activités proposées restent à la charge de la personne.

Renseignements

www.prescri'bouge.fr - 06 03 93 60 69
info@prescribouge.fr

Citoyenneté, défense des droits

Association Valentin HAÛY

Association reconnue d'utilité publique qui vient en aide aux personnes déficientes visuelles, aveugles ou malvoyantes.

Renseignements

21 bis avenue Marcelin Berthelot - 38000 Grenoble
04 76 87 83 82

Association des paralysés de France - France Handicap (APF-France Handicap)

Association reconnue d'utilité publique de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Renseignements

21 avenue Marcellin Berthelot - 38000 Grenoble
04 76 43 13 28
www.apf-dd38.com





© Ph. T

Conception/réalisation : SO - service communication Ville de Fontaine - Photos : Ph. Triglier - Impression: Coquant - Novembre 2021

Hôtel de Ville
89 mail Marcel Cachin
04 76 28 75 75
ville-fontaine.fr

